

Session de la Chambre d'agriculture : Constats sur l'année 2018



Session de la Chambre d'agriculture : Constats sur l'année 2018

Photo : Dominique Resclause, directrice générale, avec à ses côtés son remplaçant, Emmanuel Leconte, Bernard Malabirade, président de la Chambre d'agriculture, Catherine Séguin, préfète du Gers.

La session de la Chambre d'agriculture s'est tenue le 23 novembre au château de Mons à Caussens, son président Bernard Malabirade lors des questions d'actualité a évoqué la situation des productions et des filières. « 2018 est l'une des plus mauvaises années de ces dernières campagnes, les prix bas en production céréalière et bovine, même s'il y a eu un léger sursaut en fin d'été, une météo pitoyable surtout, alternant pluie incessante, inondations au printemps et sécheresse en fin d'été et automne. Et surtout, elle fait suite à quatre campagnes déjà difficiles. Autant dire que les trésoreries sont exsangues dans les exploitations céréalières et de polyculture-élevage bovins et ovins », révélait Bernard Malabirade.

Du côté de la PAC et retards de versement des aides, ce sont plusieurs centaines de dossiers 2016 qui ne sont pas encore instruits et payés, ce chiffre est d'un millier pour 2017, « quant à 2018, pas de nouvelle », révèle le président. Une situation qui sera atténuée tant soit peu par l'annonce du directeur des finances publiques lequel a décidé d'octroyer un dégrèvement de 60 % de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties. « Cela soulagera les trésoreries exsangues », estime Bernard Malabirade.

A trois mois des élections à la Chambre d'agriculture, Bernard Malabirade a détaillé le bilan de la mandature entre 2013 et 2018 où 400 jeunes agriculteurs ont finalisé leur projet d'installation, l'implication aux côtés des agriculteurs avec l'assistance à 11.453 télé-déclarations concernant les aides PAC, l'intervention auprès de 2.900 préleveurs pour répartir 298 millions de m3 d'eau pour l'irrigation, le développement de l'agriculture biologique dont les surfaces sont passées de 30.900 ha à 74.761 ha répartis sur 1.360 exploitations ce qui représente 17,8 % de la SAU départementale, soit 3 fois plus que la moyenne française, l'installation par 174 agriculteurs de 188 générateurs photovoltaïques ...

Quant au 53 communes où sont exclus une centaine d'éleveurs qui bénéficiaient de l'ICHN, des mesures compensatoires sont envisagées avec une proposition d'une mutualisation de l'enveloppe régionale ICHN avec un prélèvement de 0,7 % sur le total de l'enveloppe régionale « afin de poursuivre l'accompagnement des éleveurs sortants ».

Photos : Marc Le Saux



Le président Bernard Malabirade lors de son discours.



Une vue de l'assemblée.